

## LA MIGRATION AUJOURD'HUI EN SUISSE

**Menu**

Actuellement, un peu plus d'1,57 million d'étrangers (**Statistiques**) résident en Suisse, soit près de 20,8% de la population. Cependant, le taux d'étrangers considéré comme élevé doit être relativisé à cause d'une politique de **naturalisation** très restrictive de la Suisse comparée à la politique de ses voisins européens.

En effet, de l'avis même de l'Office fédéral des réfugiés, si les étrangers venus s'installer en Suisse avaient travaillé dans un pays européen, la majorité d'entre eux auraient été naturalisée au bout de cinq à dix ans et leur proportion serait inférieure à 10% <sup>(1)</sup>. Les communautés les plus nombreuses, tous les étrangers confondus, sont par ordre décroissant les Italiens, les ressortissants yougoslaves et les Portugais <sup>(2)</sup>.

**Les requérants d'asile et réfugiés** (voir **définitions**) par contre représentent seulement 1,2 % de la population résidante, soit 68000 personnes dont 23 000 sont des réfugiés statutaires (**statistiques**). ( Mais ces chiffres ne tiennent pas compte des sans papiers et **NEM** vivant en Suisse. Ils sont estimés entre 100 000 et 200 000)



Cet effectif a diminué de 25% depuis 2003 : les arrivées ont été massives, mais les départs aussi. La Suisse cherche à limiter cette immigration, mais aussi à diminuer les coûts.

Compte tenu de sa politique très contraignante dans l'admission des étrangers et de la restriction concernant la naturalisation, on ne peut pas estimer la Suisse comme un pays d'immigration, ceci malgré le pourcentage élevé d'étrangers résidant

### Une politique en continuelle mutation

Les conditions de l'accueil ne sont pas les même pour tous les exilés ; elles varient en fonction des politiques d'asile, qui évoluent selon des conjonctures économiques, sociale et politique de la société d'arrivée. Elles varient aussi en fonction de l'image qu'on se fait des exilés, l'idée que l'on a de leurs motivations à émigrer, de leurs besoins et de leurs aspirations. Dans la mesure où la société d'arrivée n'est pas homogène, ces conditions varient à leur tour en fonction des types d'acteurs qui interviennent dans le processus : ceux-ci peuvent avoir une vision différente de l'accueil selon leur idéologie (plus ou moins proche de celle des exilés) et selon leur rôle respectif dans le dispositif d'accueil ( agents de contrôle, travailleurs sociaux, bénévoles, militants).



Du reste, le **processus d'intégration européen** modifie considérablement le contexte international de la politique suisse en matière d'asile. Aujourd'hui déjà, il semble que la législation suisse est imprégnée dans une mesure non négligeable par des prescriptions provenant le l'espace européen. Pour citer un exemple : l'Europe en matière de politique d'asile fonctionne comme une unité qui n'accepte une demande d'asile que dans un seul des pays membres de la communauté européenne. Si la demande est refusée, le requérant ne peut plus faire la même demande dans un autre pays de l'Union européenne. Il lui reste à ce moment la possibilité de se tourner vers la Suisse.

De ce fait, la politique suisse en matière d'asile veut s'aligner sur la politique européenne et en tout cas ne pas être plus attrayante que ses voisins pour ne pas prendre le risque de voir arriver des flux migratoires encore plus importants aux frontières helvétiques. Avec **les nouvelles lois votées** en 2006, elle devient même le pays le plus restrictif en Europe



1 ORD(2001), L'asile en Suisse. Un aperçu du domaine de l'asile et des réfugiés. Berne, p.19.

2 Respectivement : 300 000, 200 000, 140 000. Source :OFE.

3 Source ODR

● **Politique migratoire, critique**

● **Intégration ou assimilation?**



**Service Communautaire de la Planchette**  
**L'Appart'1741 – Aigle – Chablais – Suisse**